

Évaluation du plan stratégique de pays du PAM pour le Mali 2020-2024

Résumé des termes de référence

Les évaluations des plans stratégiques de pays (PSP) portent sur la totalité des activités menées par le Programme alimentaire mondial (PAM) dans un pays et pendant une période donnée. Leur objectif est double : 1) collecter des éléments de preuve et des enseignements concernant la performance des décisions stratégiques du PAM à l'échelle du pays, particulièrement en vue d'élaborer le prochain PSP ; et 2) permettre de rendre compte des résultats aux parties prenantes du PAM.

Sujet et orientation de l'évaluation

Le PAM a eu une présence au Mali depuis 1964. Le PSP (2020-2024) a été conçu pour appuyer les cadres nationaux pour la lutte contre la faim, en particulier l'Examen Stratégique de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition de 2017. Ce PSP suit un PSP provisoire transitionnel de deux ans (PSPP-T 2018-2019), qui fait aussi partie de cette évaluation. Le PSP vise à contribuer au progrès vers les ODD 2 et 17, en proposant six effets directs stratégiques (EDS). Ces EDS incluent la réponse aux crises alimentaires, les cantines scolaires, l'appui nutritionnel, l'assistance alimentaire conditionnelle aux communautés via le développement de biens communautaires, le renforcement des capacités nationales institutionnelles pour la gestion des programmes contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la protection sociale, et la mise à disposition de services communs pour le système humanitaire.

Selon la dernière révision budgétaire, le budget du PSP total est de 1.153 milliards USD, duquel environ 40% a été financé jusqu'en septembre 2022. Le PSP vise à cibler plus de 11 millions de bénéficiaires sur une période de cinq années, cible qui n'a fait qu'augmenter depuis le début du PSP.

L'évaluation mesurera les contributions apportées par le PAM aux EDS du PSP, en déterminant les relations de cause à effet susceptibles d'unir les produits des activités du PAM, le processus de mise en œuvre, le contexte opérationnel et les changements observés au niveau des effets, y compris les effets non intentionnels.

L'évaluation sera fondée sur les critères d'évaluation standard du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG) et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficacités, la cohérence, la durabilité, l'interdépendance et la couverture des activités. Elle sera également axée sur le respect des principes humanitaires, d'égalité des sexes, de protection et de redevabilité envers les populations affectées.

Objectifs et parties prenantes de l'évaluation

Les évaluations du PAM servent le double objectif de redevabilité et d'apprentissage. L'évaluation cherchera les perspectives et d'être utile pour une série de parties prenantes internes et externes au PAM, et fournira l'occasion de tirer des

enseignements à l'échelle nationale, régionale et institutionnelle. Le bureau de pays du PAM et ses parties prenantes sont les principaux utilisateurs des constatations et des recommandations de l'évaluation, lesquelles éclaireront la conception du nouveau plan stratégique de pays.

Le rapport d'évaluation sera présenté lors de la session du Conseil d'administration du PAM en novembre de 2024.

Principales questions de l'évaluation

L'évaluation répondra aux quatre questions principales suivantes :

QUESTION 1 : Dans quelle mesure le programme du PAM s'est-il fondé sur des données factuelles et est-il orienté de façon stratégique pour répondre aux besoins des plus vulnérables ?

L'évaluation mesurera le degré de pertinence du PSPP-T et du PSP par rapport aux politiques, plans, stratégies et objectifs nationaux, et aux objectifs de développement durable, et combien cette pertinence a été informée par des données concernant la sécurité alimentaire dans le pays. Elle examinera aussi si la conception du PSP s'est axée sur une théorie du changement articulant le rôle du PAM en ligne avec ses avantages comparatifs. Elle portera également sur le degré de cohérence du PSP par rapport au cadre général de coopération des Nations Unies ainsi que la mesure dans laquelle il est axé sur des partenariats stratégiques appropriés. La mesure dans laquelle le PAM a maintenu un positionnement stratégique pertinent à la lumière de l'évolution du contexte, des capacités nationales et des besoins sera également évaluée.

QUESTION 2 : Quelles sont l'étendue et la qualité de la contribution spécifique du PAM aux résultats stratégiques du plan stratégique de pays pour le Mali ?

L'évaluation appréciera la mesure dans laquelle les activités et produits du PAM ont contribué aux résultats escomptés des PSPP-T et PSP et du Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies au Mali (UNSDCF), ainsi qu'à la réalisation des objectifs transversaux (principes humanitaires, protection, redevabilité envers les populations affectées, égalité des sexes et autres considérations éthiques). En outre, il sera jugé si les réalisations du PSPP-T et PSP sont susceptibles d'être durables ; et si ces plans ont facilité des liens plus stratégiques entre les activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix.



QUESTION 3 : Dans quelle mesure le PAM a-t-il utilisé ses ressources de manière efficace pour contribuer à l'obtention des produits escomptés et à la réalisation des effets directs stratégiques définis dans le PSPP-T et PSP?

L'évaluation visera à examiner la livraison des produits dans les délais prévus ; l'adéquation de la couverture et des méthodes de ciblage des interventions ; l'efficacité de la fourniture d'assistance par apport à son coût ; et si le critère de rentabilité a été considéré dans le choix des approches.

QUESTION 4 : Quels sont les facteurs qui expliquent la performance du PAM et dans quelle mesure il a effectué le virage stratégique attendu du PSP ?

L'évaluation appréciera la mesure dans laquelle le PSPP-T et le PSP ont contribué à, et pu bénéficier de : une mobilisation de ressources financières adéquates, prévisibles et flexibles ; des systèmes de suivi et de rapportage utiles pour suivre et démontrer les progrès et pour informer la prise de décision ; des partenariats et collaborations appropriées avec d'autres acteurs ; et des ressources humaines adéquates ; et comment ces facteurs ont affectés les résultats. Enfin, l'évaluation cherchera à identifier tout autre facteur organisationnel ou contextuel ayant un impact sur l'efficacité du PAM et la réorientation stratégique envisagée par le PSP.

Portée, méthodologie et considérations éthiques

Les unités d'analyse principales sont le PSPP-T et le PSP, ainsi que toute révision ultérieure du budget approuvée.

L'évaluation portera sur l'ensemble des activités menées par le PAM de 2018 à mi-2023, donc y compris le PSPP-T de 2018. Cela permettra une appréciation dans quelle mesure la planification stratégique a pu effectuer le virage stratégique envisagé par l'introduction de la planification stratégique au niveau de pays. En plus, cela permet de mener des analyses de performance d'une période allongée.

L'évaluation adoptera une approche mixte en s'appuyant sur des méthodes et sources primaires et secondaires variées, notamment des examens documentaires, des entretiens avec des informateurs clés, des observations directes sur le terrain, des enquêtes et des groupes de discussion. Une triangulation systématique des différentes sources et méthodes sera effectuée afin de valider les constatations et d'éviter tout biais dans le jugement évaluatif.

L'évaluation sera conforme aux normes éthiques du PAM et du UNEG. Cela comprend, sans s'y limiter, la garantie d'un consentement éclairé, la protection de la vie privée, le respect de la confidentialité et de l'anonymat des participants, la sensibilité aux réalités culturelles, le respect de l'autonomie des participants, l'engagement équitable des participants (notamment des femmes et des groupes socialement exclus) et la garantie que l'évaluation ne cause aucun préjudice aux participants ou à leurs communautés.

Rôles et responsabilités

ÉQUIPE D'ÉVALUATION : L'évaluation sera effectuée par une équipe de évaluateurs indépendants dotés d'une expertise dans divers domaines pertinents liés à l'évaluation du PSP pour le Mali (notamment, l'urgence humanitaire, la nutrition et la sécurité alimentaire, les cantines scolaires, le soutien aux

contreparties nationales, le renforcement de la résilience, les filets de sécurité sociale, le genre et les principes humanitaires).

GESTIONNAIRE DE L'ÉVALUATION DU BUREAU DE

L'ÉVALUATION : L'évaluation sera gérée par Christoph Waldmeier, chargée d'évaluation au Bureau de l'évaluation du PAM. Il sera l'interlocuteur principal entre l'équipe d'évaluation, représentée par son chef d'équipe, et les homologues du PAM. L'assurance qualité de deuxième niveau sera prise en charge par Michael Carbon, chargé d'évaluation principal au Bureau de l'évaluation du PAM. Michele Gerli, analyste au Bureau de l'évaluation du PAM, soutiendra la recherche et l'analyse des données tout au long du processus. Anne-Claire Luzot, la Directrice adjointe du bureau de l'évaluation approuvera les versions finales de tous les produits de l'évaluation.

Un **groupe de référence interne**, composé de parties prenantes du PAM sélectionnées au sein du bureau de pays, du bureau régional et du Siège, sera consulté tout au long du processus d'évaluation pour examiner et commenter les produits de l'évaluation.

PARTIES PRENANTES : Les parties prenantes du PAM aux niveaux national, régional et du Siège participeront tout au long du processus d'évaluation afin de garantir un degré élevé d'utilité et de transparence. Les parties prenantes externes, telles que les bénéficiaires, le gouvernement, les donateurs, les partenaires de mise en œuvre et d'autres institutions des Nations Unies, seront consultées pendant le processus d'évaluation.

Communication

Les constatations préliminaires seront partagées avec les parties prenantes du PAM à l'occasion d'une réunion de bilan organisée à l'issue de l'étape de la collecte de données en juillet 2023. Une réunion de bilan plus approfondie sera organisée en septembre 2023 pour éclairer le processus de conception du nouveau plan stratégique de pays. Un atelier d'apprentissage national sera organisé en décembre 2023 pour garantir un processus d'évaluation transparent et promouvoir l'appropriation des constatations et des recommandations préliminaires par les parties prenantes nationales.

Les constatations de l'évaluation seront activement diffusées et le rapport d'évaluation final sera mis à la disposition du public sur le site Internet du PAM.

Chronologie et étapes importantes

Phase de démarrage : février 2023 - mai 2023

Collecte de données : juin 2023

Bilan de sortie : juillet 2023

Rapport : juillet 2023 – octobre 2023

Atelier d'apprentissage : septembre 2023

Présentation auprès du Conseil d'administration : novembre 2024